

DEC220079DR12

Décision portant fin de fonction de M. Robert ROUSIC et nomination de M. Hugo LE GUENNO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC171283DGDS en date du 21 décembre 2017 nommant Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité FR3479 ;

Vu la décision DEC180456DR12 en date du 5 février 2018 nommant M. Robert ROUSIC, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/01/2022 ;

Considérant que M. Hugo LE GUENNO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 les 14-15/10/21, 15-16/11/21 et 02-03/12/21 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Hugo LE GUENNO, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. Hugo LE GUENNO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hugo LE GUENNO est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Robert ROUSIC au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2022

La directrice de l'unité
Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

